

## **MDxHealth annonce l'approbation par ses actionnaires de la proposition de transition vers une cotation unique des actions sur le Nasdaq, ainsi que les détails du regroupement d'actions**

**IRVINE, CA, et HERSTAL, BELGIQUE** - 6 novembre 2023 - MDxHealth SA (NASDAQ/Euronext Brussels : MDXH) (la "Société" ou "mdxhealth"), une société spécialisée dans le diagnostic de précision à un stade commercial, annonce aujourd'hui que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 3 novembre 2023 ("AGE") a approuvé la proposition de transition d'une double cotation des *American Depositary Shares* (les "ADSs") de la Société sur le Nasdaq et des actions ordinaires de la Société (les "Actions") sur Euronext Brussels vers une cotation unique des Actions sur le Nasdaq (l'"Opération"), ainsi que le regroupement d'actions concernant toutes les Actions en circulation au moyen d'un regroupement d'actions sur la base d'un rapport de 1 pour 10 (le "Regroupement d'Actions"). En conséquence, la Société peut maintenant commencer à mettre en œuvre l'Opération et le Regroupement d'Actions, tel que décrit plus en détail ci-dessous.

### **Approbation de l'Opération**

La Société a annoncé le 2 octobre 2023 que son conseil d'administration avait décidé qu'il était dans le meilleur intérêt de la Société, de ses investisseurs et des autres parties prenantes de regrouper toutes la négociation sur les titres de la Société sur une seule bourse aux États-Unis. L'Opération comprend (1) le Regroupement d'Actions, après lequel dix Actions existantes seront représentées par une nouvelle Action, et chaque ADS représentera une nouvelle Action, (2) la cotation des Actions sur le Nasdaq, (3) un échange obligatoire dans le cadre de la facilité ADS de la Société, à la suite duquel les détenteurs d'ADSs recevront des Actions en échange de leurs ADSs sur la base d'un ratio d'une ADS pour une Action (l'"Echange Obligatoire d'ADS"), (4) un repositionnement des Actions du système de négociation d'Euronext Brussels vers le système de négociation du Nasdaq, et (5), après une période de transition d'au moins trois semaines après l'Echange Obligatoire d'ADS (la "Période de Transition"), la radiation des Actions de la cote et de la négociation sur Euronext Brussels (la "Radiation de la Cote"). La mise en œuvre de l'Opération était encore soumise à l'approbation par les actionnaires de la Société du Regroupement d'Actions et de la Radiation de la Cote. Le 3 novembre 2023, l'AGE a approuvé le Regroupement d'Actions et la Radiation de la Cote, ainsi que la proposition d'amendements techniques des statuts de la Société pour permettre la Radiation de la Cote.

### **Calendrier prévu pour la mise en œuvre de l'Opération**

Compte tenu de l'approbation de l'AGE, la Société va maintenant commencer à mettre en œuvre l'Opération conformément au calendrier prévu ci-dessous :

<b>Étape clé</b>	<b>Date</b>
Premier jour de négociation sur Euronext Brussels des nouvelles Actions suivant le Regroupement d'Actions (voir également ci-dessous) .....	14 novembre 2023
Date effective de l'Échange Obligatoire d'ADS.....	27 novembre 2023
Admission à la négociation des Actions sur le Nasdaq et début de la Période de Transition .....	27 novembre 2023
Fin de la Période de Transition et Radiation de la Cote.....	15 décembre 2023

La Société mettra à jour le calendrier tout au long du processus de mise en œuvre et informera ses actionnaires et les autres parties prenantes en conséquence. En outre, au fur et à mesure de l'avancement du processus de mise en œuvre, la Société a l'intention de communiquer davantage sur chaque étape pertinente.

### **Détails du Regroupement d'Actions**

En tant que première étape de l'Opération, la Société va maintenant commencer à mettre en œuvre le Regroupement d'Actions approuvé en ce qui concerne toutes les Actions en circulation de la Société au moyen d'un Regroupement d'Actions sur la base d'un rapport de 1 pour 10.

#### Mise en œuvre simultanée et automatique du Regroupement d'Actions

Dans le cadre du Regroupement d'Actions, toutes les Actions existantes de la Société seront consolidées en un nombre nouveau et réduit d'Actions à raison d'une (1) nouvelle Action (ISIN BE0974461940) pour dix (10) Actions existantes (ISIN BE0003844611).

Le dernier jour de cotation des Actions existantes (ISIN BE0003844611) sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sera le 13 novembre 2023. Le premier jour de négociation des nouvelles actions (ISIN BE0974461940) sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sera le 14 novembre 2023.

Le Regroupement d'Actions sera effectué simultanément pour toutes les Actions en circulation, de sorte qu'après l'achèvement du Regroupement d'Actions, chaque nouvelle Action représentera la même fraction du capital de la Société. Toutes les nouvelles Actions après le Regroupement d'Actions auront les mêmes droits et avantages et seront à tous égards *pari passu*, y compris en ce qui concerne les droits aux dividendes et autres distributions. Le Regroupement d'Actions n'affectera pas la forme des Actions en circulation (dématérialisées ou nominatives) et les Actions nominatives et dématérialisées en circulation seront traitées séparément. Le Regroupement d'Actions sera mis en œuvre automatiquement, sans que les actionnaires n'aient à entreprendre quelque démarche que ce soit.

#### Regroupement et vente de fractions de nouvelles Actions résultant du Regroupement d'Actions

Le Regroupement d'Actions pourrait donner lieu à l'apparition de fractions si, avant le Regroupement d'Actions, un actionnaire ne détient pas un nombre d'Actions existantes correspondant à un multiple de dix (10). Dans ce cas, le nombre de nouvelles Actions détenues par cet actionnaire sera arrondi au nombre entier inférieur.

Aucune fraction de nouvelle Action ne sera émise à la suite au Regroupement d'Actions.

En revanche, toutes fractions d'Actions qui pourraient apparaître à la suite du Regroupement d'Actions seront agrégées par KBC Securities, qui a été désignée par la Société à cette fin et qui sera chargée de vendre les nouvelles Actions résultant de l'agrégation des fractions sur Euronext Brussels. Le produit de cette vente sera distribué en numéraire au prorata aux détenteurs d'Actions existantes qui n'ont pas un nombre suffisant d'Actions existantes pour être consolidées en nouvelles Actions entières, à condition que le produit ne soit pas inférieur à un centime d'euro (EUR 0,01) par ancienne Action. Si le produit est inférieur ou ne peut être distribué au prorata comme indiqué ci-dessus, le produit reviendra à la Société. Les coûts et frais de transaction (y compris les commissions, honoraires et frais des agents et conseillers) et les taxes applicables, le cas échéant, seront supportés par la Société.

Dans ce contexte, les actionnaires qui ne détiennent pas un nombre d'Actions existantes correspondant à un multiple de dix (10) peuvent opter pour l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- Ils peuvent vendre ou acheter des Actions existantes de sorte que, à la clôture des négociations sur Euronext Brussels le 13 novembre 2023, ils détiennent un nombre d'Actions existantes qui est un multiple de dix (10). Les actionnaires souhaitant procéder à des opérations de vente ou d'achat doivent contacter leurs intermédiaires financiers ou dépositaires pour obtenir de plus amples informations concernant les délais d'exécution de ces opérations de vente ou d'achat, ainsi que les éventuels frais de transaction et taxes applicables à ces opérations de vente ou d'achat et qu'ils devront supporter eux-mêmes.
- Les actionnaires peuvent également ne rien faire, auquel cas ils pourraient se voir attribuer, le cas échéant, le produit de la vente des nouvelles Actions dans lesquelles les fractions d'anciennes Actions ont été agrégées, comme indiqué ci-dessus.

### Calendrier du Regroupement d'Actions

Le Regroupement d'Actions, tel que décrit ci-dessus, devrait être mis en œuvre comme suit :

<u>Étape</u>	<u>Date</u>
Dernier jour de cotation sur Euronext Brussels des Actions existantes après le Regroupement d'Actions (ISIN BE0003844611) .....	13 novembre 2023
Premier jour de cotation sur Euronext Brussels des nouvelles Actions suite au Regroupement d'Actions (ISIN BE0974461940) .....	14 novembre 2023
Réalisation de la vente de nouvelles Actions dans lesquelles des fractions d'anciennes Actions ont été regroupées, et distribution du produit, le cas échéant, .....	23 novembre 2023

### **Informations complémentaires sur l'Opération**

Pour plus d'informations et de détails concernant l'Opération, il est fait référence à la page web dédiée qui peut être trouvée sur le site web de la Société (voir : [Proposed Transition to a Single Listing on NASDAQ - mdxhealth](#)), qui contient (entre autres) (i) une copie du rapport spécial décrivant les propositions soumises à l'AGE de la Société tenue le 3 novembre 2023, (ii) une lettre du président du conseil d'administration résumant l'Opération, et (iii) une foire aux questions (FAQ) fournissant le contexte et les détails techniques relatifs à la l'Opération. Cette page web et les FAQ seront mises à jour si nécessaire.

### **À propos de mdxhealth®**

Mdxhealth est une société spécialisée dans le diagnostic de précision à un stade commercial qui fournit des informations de diagnostic moléculaire exploitables qui permettent de personnaliser le diagnostic et le traitement du cancer. Les tests de la Société sont basés sur des technologies génétiques, épigénétiques (méthylation) et sur d'autres technologies moléculaires brevetées et aident les médecins à diagnostiquer et à pronostiquer les cancers urologiques et d'autres maladies urologiques. Les sièges et laboratoires américains sont situés à Irvine, en Californie, avec des laboratoires supplémentaires à Plano, au Texas. Le siège européen de la Société est basé à Herstal, en Belgique, avec des laboratoires à Nimègue, aux Pays-Bas. Pour plus d'informations, consultez le site [mdxhealth.com](http://mdxhealth.com) et suivez-nous sur les réseaux sociaux: [twitter.com/mdxhealth](https://twitter.com/mdxhealth), [facebook.com/mdxhealth](https://facebook.com/mdxhealth) et [linkedin.com/company/mdxhealth](https://linkedin.com/company/mdxhealth).

**Pour plus d'informations :**

**mdxhealth**

[info@mdxhealth.com](mailto:info@mdxhealth.com)

**LifeSci Advisors (IR & PR)**

ÉTATS-UNIS : +1 949 271 9223

[ir@mdxhealth.com](mailto:ir@mdxhealth.com)

### **Déclarations prospectives**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et des estimations concernant les performances futures prévues de MDxHealth et du marché dans lequel elle opère, qui impliquent toutes certains risques et incertitudes. Ces déclarations sont souvent, mais pas toujours, formulées par l'utilisation de mots ou d'expressions tels que "potentiel", "s'attendre à", "sera", "but", "prochain", "potentiel", "objectif", "explorer", "futur" et "croit" ainsi que d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant des déclarations concernant le calendrier et les avantages de la transition proposée d'une double cotation des actions sur Euronext Brussels et des ADS sur Nasdaq à une cotation unique des actions sur Nasdaq, y compris des déclarations concernant les impacts anticipés sur le marché des titres de MDxHealth et les coûts d'exploitation, des déclarations concernant les résultats d'exploitation futurs attendus, des déclarations concernant les efforts de développement de produits et des déclarations concernant nos stratégies, notre positionnement, nos ressources, nos capacités et nos attentes en matière d'événements ou de performances futures. Ces déclarations et estimations sont fondées sur des hypothèses et des évaluations de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, qui ont été jugées raisonnables mais qui peuvent s'avérer inexactes. Les événements réels sont difficiles à prévoir, peuvent dépendre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société et peuvent s'avérer sensiblement différents. Les exemples de déclarations prévisionnelles comprennent, entre autres, les déclarations que nous faisons concernant les résultats d'exploitation futurs attendus, les efforts de développement de produits, nos stratégies, notre positionnement, nos ressources, nos capacités et nos attentes concernant des événements ou des performances futures. Les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats, conditions et événements réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les éléments suivants : les incertitudes liées à la pandémie de coronavirus (COVID-19), y compris ses effets possibles sur nos activités et la demande de nos produits ; notre capacité à commercialiser nos produits avec succès et de manière rentable ; l'acceptation de nos produits et services par les prestataires de soins de santé ; la volonté des compagnies d'assurance maladie et autres payeurs de couvrir nos produits et services et de nous rembourser de manière adéquate pour ces produits et services ; notre capacité à obtenir et à maintenir les approbations réglementaires et à nous conformer aux réglementations applicables ; la possibilité que les bénéfices anticipés de nos acquisitions d'entreprises, comme notre acquisition de l'activité de cancer de la prostate d'Oncotype DX® GPS, ne se réalisent pas entièrement ou pas du tout ou prennent plus de temps à se réaliser que prévu ; et le montant et la nature de la concurrence pour nos produits et services. D'autres risques et incertitudes importants sont décrits dans les sections Facteurs de risque de notre dernier rapport annuel sur le formulaire 20-F et dans nos autres rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission. MDxHealth décline expressément toute obligation de mettre à jour de tels énoncés prospectifs dans ce communiqué pour refléter tout changement dans ses attentes à cet égard ou tout changement dans les événements, les conditions ou les circonstances sur lesquels un tel énoncé est basé, sauf si la loi ou la réglementation l'exige. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une invitation à la vente ou à l'achat de titres ou d'actifs de MDxHealth dans une quelconque juridiction. Aucun titre de MDxHealth ne peut être offert ou vendu aux États-Unis sans enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle qu'amendée, ou en conformité avec une exemption de celle-ci, et conformément à toute loi américaine sur les valeurs mobilières applicable.*

**NOTE :** Le logo mdxhealth, mdxhealth, Confirm mdx, Select mdx, Resolve mdx, Genomic Prostate Score, GPS et Monitor mdx sont des marques commerciales ou des marques déposées de MDxHealth SA. Toutes les autres marques commerciales et marques de service sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.